

Communiqué de presse

Février 2014

Réglementation EPI : les "fiches techniques" du SYNAMAP, des outils pratiques au quotidien

Les commissions techniques du SYNAMAP ont été créées afin de répondre au mieux aux demandes des acteurs de la prévention et de la protection de l'homme au travail, en termes de normalisation, de diffusion d'informations, ...

Elles travaillent activement sur le contexte réglementaire des EPI, dont le champ normatif est extrêmement complexe. En effet, il est parfois difficile pour les utilisateurs d'EPI, et même pour les fabricants, de s'y retrouver parmi l'ensemble des normes existantes et de savoir quel type de protection est conforme.

C'est dans cette perspective d'aide et d'information que les commissions techniques "Gants de protection" et "Vêtements de protection" du SYNAMAP ont réalisé des supports destinés à aider les fabricants, mais aussi les utilisateurs d'équipements de protection individuelle, à comprendre la réglementation pour certains types de protections et prendre connaissance des substances potentiellement nocives susceptibles d'être présentes dans certains matériaux pour les EPI.

Et qui de mieux placé que le SYNAMAP, expert des EPI, pour répondre aux questions techniques ?

Des "fiches techniques" pour des réponses expertes

Face à la complexité du processus normatif, les commissions "Gants de protection" et "Vêtements de protection" du SYNAMAP ont jugé indispensable de réaliser des fiches techniques pour aider les fabricants et utilisateurs d'EPI. A ce jour, 9 fiches ont été créées :

"Mieux comprendre l'essai de coupure de la norme européenne EN 388", "Gants de protection en contact alimentaire", "Les vêtements de signalisation", "EPI et fumarate de diméthyle", "DMF - diméthylformamide dans les gants Polyuréthane", "EPI et phtalates", "Fiche Cuir", "Fiche Polymères", "Fiche Textiles".

Elles sont disponibles sur le site Internet du SYNAMAP : www.synamap.fr, rubrique Protection > Documentation.

Les objectifs de ces fiches techniques ? "Ces supports vont aider les fabricants et distributeurs d'EPI à répondre à des questions très techniques et en relation avec les obligations légales et normatives pour lesquelles ils n'ont pas toujours toutes les connaissances et compétences pour répondre. Ils permettent également d'apporter aux utilisateurs une réponse experte, claire et unanime sur ces questions techniques compliquées, pour couper court aux polémiques en relation avec la sécurité des EPI." Marianne Rodot, Présidente de la commission "Gants de protection" du SYNAMAP.

A quoi vont réellement servir ces fiches techniques ? "Ce sont de très bons guides pour répondre à ces questions techniques de manière affirmative. Par exemple, la fiche sur l'essai de coupure EN 388 permet aux fabricants et distributeurs de mieux exprimer les résultats et niveaux de performance sur leurs documentations et aussi de mieux les expliquer aux utilisateurs. Les fiches matériaux servent aux fabricants d'EPI dans le cadre des essais de certification et qualification de leurs produits, pour mieux renseigner sur les substances pouvant être à risque dans de tels matériaux. Les fiches d'argumentaires sur des substances (comme celle sur les phtalates) servent à orienter le fabricant pour ses formulations et l'usage de plastiques tels que le PVC, en clarifiant la législation en vigueur." Marianne Rodot.



A propos du SYNAMAP

Organisation interprofessionnelle créée en 1961, le SYNAMAP regroupe des entreprises considérées comme des acteurs directs du marché de la protection de l'homme au travail, fédérant ainsi fabricants, distributeurs, mais aussi des sociétés de conseil, des installateurs ou des formateurs.

Le SYNAMAP est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des institutions nationales et européennes, des prescripteurs d'équipements de protection individuelle (EPI) et collective, mais aussi des entreprises utilisatrices de ces protections.

La vocation première du SYNAMAP est de défendre les intérêts de ses adhérents.

Au-delà de cette mission, le syndicat contribue à promouvoir la culture de la protection de l'homme au travail et milite quotidiennement pour la mise en place d'un champ économique harmonisé, stable et respectueux des principes fondamentaux du droit en vigueur.

Le SYNAMAP véhicule et valorise l'image économiquement performante, politiquement responsable et socialement vertueuse de l'industrie dans laquelle évoluent ses adhérents, par le biais d'une politique de communication et de lobbying active.

Parce que sa vocation est d'assurer la défense et la représentation de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes, le SYNAMAP participe aux comités techniques et groupes de travail du CEN – Comité Européen de Normalisation.

La particularité du SYNAMAP est qu'il fédère l'ensemble des acteurs d'un éco système (fabricants, distributeurs, formateurs, sociétés de conseil...etc.). A ce titre, le syndicat constitue un lieu d'échanges d'informations à forte valeur ajoutée permettant à ses adhérents de traiter de questions spécifiques à leur marché ou d'entreprendre des actions communes.

EPI, un secteur industriel performant et innovant !

Le marché de la prévention et de la protection de l'homme au travail est une composante incontournable du secteur industriel, tant par sa contribution directe en termes d'emplois et de volumes de marché, qu'en termes d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

Les adhérents du SYNAMAP innoveront constamment pour améliorer leurs produits et optimiser la sécurité de l'utilisateur final.

Les entreprises du secteur des EPI ont pour objectif de protéger l'homme au travail et, par conséquent, de faire diminuer le nombre d'accidents du travail, maximisant ainsi le fonctionnement des entreprises.

L'EPI est donc un réel outil de performance économique et de rationalisation du risque, faisant de la sécurité du travail une véritable valeur ajoutée pour les entreprises... aussi bien que pour l'équilibre des finances publiques.

www.synamap.fr

Contact presse

Laure FERRUS
Responsable communication
Tél. : 01.47.17.63.68
Email : lferrus@synamap.fr



Communiqué de presse

Février 2014